

Attitude recommandée en présence de ...

Coronavirus du MERS (Middle East Respiratory Syndrome)

Mesures applicables même en l'absence de confirmation microbiologique/sérologique du diagnostic

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	MERS, Middle East Respiratory Syndrome
--------------	--

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Mesures concernant les personnes exposées

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Mesures concernant les locaux

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interhumaine respiratoire par gouttelettes
-------------------------------------	---

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Oui, dans un délai de 2 heures Lien
Modalités pratiques de la déclaration	Rubrique Maladies A-Z Lien